

Présentation dynamique de l'épreuve HC motocyclette

Le 14 octobre 2019

Présents :

Pour l'administration :

D.S.R :

- Sania BOUSOUKA, BRPCE
- Céline JAILLET, BRPCE

Référents Groupe Moto

Pour le SANEER :

- Christine LAPLACE, SGA
- Martine FOLTZER, SGA
- Olivier MACHELE, SN

FO

Une délégation de l'UNSA-SANEER s'est rendue sur la piste moto de Rungis pour une présentation dynamique de l'épreuve hors circulation.

Le but de cette présentation était de nous soumettre les différents scénarios possibles. La DSR nous a donc proposé de simuler une session d'examen avec 6 candidats de niveaux différents. La simulation portait sur la vérification administrative de l'identité du candidat, la simulation de la saisie sur la tablette et l'exercice hors circulation.

Nous avons pu chronométrer la durée pratique de cette session sachant que nous avons eu à effectuer des simulations de candidats de niveaux distincts : 2 candidats ayant réussi leur HC au premier essai, 2 candidats ayant réussi leur HC au 2ème essai et 2 candidats ayant un résultat défavorable à la suite des 2 essais.

Nota :

Le choix de la DSR de simuler 4 candidats qui effectuent 2 essais sur les 6, va dans le sens d'une réelle volonté de bien cadrer les difficultés de gestion du temps lors d'une session d'examen plateau.

Nos interlocuteurs nous informent que l'unité retenue pour effectuer cet exercice hors circulation est de 10 minutes par candidat.

Nos homologues ne souhaitant pas rester, seul le SANEER a participé à la présentation.

La DSR nous rappelle la chronologie de l'épreuve hors circulation :

- vérification de l'identité du candidat, saisie dans la tablette,
- vérification visuelle de l'équipement du motard (équipement adapté à la pratique de la motocyclette),
- exercice sans l'aide du moteur : poussée avant/arrière,
- réalisation de l'exercice tout-en-un.

Vérification administrative

Lors du chronométrage, la vérification administrative (identité/équipement) a été chronométrée à 1 minute 15 par candidat. Dans le cas présenté, pour 6 candidats, la mesure a été de 8 minutes.

Exercice sans l'aide du moteur

Concernant l'exercice sans l'aide du moteur, l'exercice est effectué sur une distance courte, ligne droite en avant et arrière, réalisé en moins d'une minute. La DSR nous informe que le candidat bénéficie de deux essais pour cet exercice. Pour rappel et pour faire suite à la réunion du 7 octobre, en cas de déplacement d'un cône, le candidat se verra octroyer une pénalité sur le nombre de pieds autorisés lors de l'exercice tout-en-un.

[Le SANEER souhaite avoir confirmation que le deuxième essai ne serait possible, de ce fait, qu'en cas de chute de la machine \(ce qui est exceptionnel en pratique\). Un seul essai sur cet exercice nous semble suffisant. Le SANEER doit envoyer une contribution en ce sens.](#)

Réalisation dynamique de l'exercice tout-en-un

- Dans le cas d'un candidat effectuant l'exercice sans l'aide du moteur et réussissant du premier coup l'exercice tout-en-un, les chronos pris sont d'environ 3 minutes 40 auxquels s'ajoute l'administratif, soit **4 minutes 55**.

- Dans le cas d'un candidat effectuant l'exercice sans l'aide du moteur et réussissant au deuxième essai l'exercice tout-en-un, les chronométrages relèvent un temps de 6 minutes 40 auxquels s'ajoute l'administratif, soit environ **8 minutes**.

- Dans le cas de candidats échouant les deux exercices hors circulation, les temps sont identiques (environ 8 minutes) sauf pour la simulation où le candidat n'est manifestement pas prêt (nombreux pieds au sol, anticipation au freinage, sortie de terrain, etc ...) où le temps avoisine les 9 minutes avant la réalisation de l'évitement. Si l'exercice était réalisé dans son intégralité, un candidat de ce type utiliserait totalement les **10 minutes** prévues.

Constat :

Sur l'ensemble de la simulation proposée par la DSR, pour 6 candidats, il aura fallu avec l'administratif, 42 minutes sur les 60 minutes octroyées, ce qui laisse une marge de 18 minutes pour la saisie informatique des résultats qui n'a pu être réalisée en réel ce jour.

Composition de la journée

Le SANEER souhaite connaître le nombre d'unités retenu par journée ainsi que le découpage d'une journée type.

Mme BOUSOUKA nous informe qu'il est prévu 42 unités par jour. Le découpage type est de 24 unités le matin et 18 unités l'après-midi.

Pour le SANEER, le calcul à retenir est le suivant : 42 unités de 10 minutes chacune soit 420 minutes de travail divisées par 60 minutes (= 1 heure), correspondant à 7h.

La journée d'examen HC moto est donc de 7 heures auxquelles s'ajoutent les 2x10 minutes de pause prises à la convenance de l'IPCSR le matin et l'après-midi et les 22 minutes de travail administratif.

Ce qui amène les journées moto à 7h42 et correspond à la durée légale.

Le SANEER demande si un allègement des premiers jours d'examen HC moto est prévu par la DSR ?

Oui, un allègement est prévu de 4 unités le matin et 2 unités l'après-midi, sur trois jours.

Le SANEER rappelle que la saisie informatique sur la tablette est chronophage. En effet, il est nécessaire de prévoir du temps surtout pendant la période transitoire où les IPCSR devront effectuer une certaine gymnastique intellectuelle avec les dates ETG, ETM.

La DSR nous indique travailler sur ce point. Les dates ETG, ETM seront indiquées et la recevabilité du candidat sera indiquée par la tablette.

Le SANEER souhaite avoir des compléments d'informations sur la notation. Notre proposition de prendre en compte le point de contact de la roue arrière pour le chronométrage de l'extra-lent a-t-il été retenu ?

La DSR nous informe que oui, de ce fait, le chronométrage a été revu à la hausse puisque la distance parcourue est plus longue. Le chrono retenu pour l'obtention de la notation A : + 16s, notation B : entre 14 et 16s, C : inférieur à 14s.

Le SANEER souhaite connaître la position de la DSR en cas de candidat n'ayant pas les capacités pour réaliser l'exercice HC en sécurité ? Il est concevable de laisser le candidat aller jusqu'au bout de son premier essai s'il le désire, ceci dans un but d'échauffement, d'évaluation voire de reconnaissance. Mais qu'en est-il du 2ème essai ? Notamment si la notation C est constatée par l'expert avant la prise du passager ou à la suite de la dépose de ce dernier ? L'expert à son initiative peut-il mettre un terme à l'examen ?

La DSR n'a pas tranché sur ce point mais semble favorable à notre proposition.

Une contribution sera envoyée sur ce point dès cette semaine.

La DSR nous informe de son intention de préciser le rôle actif de l'accompagnateur dans le cadre du plateau moto. Ce dernier devra veiller à ce que les candidats se tiennent équipés et prêts pour la réalisation des exercices.

La procédure écrite devait être envoyée vendredi dernier. Qu'en est-il ?

La DSR nous transmet celle-ci demain afin de faire les amendements nécessaires rapidement avant l'envoi aux éditeurs.

Calendriers :

Force de propositions, le SANEER s'est engagé à amender la procédure écrite pour le 22/23 octobre.

La date de la prochaine réunion est fixée aux alentours du 14/15 novembre pour finaliser la procédure, les fiches réflexes.

Rédacteurs :

Christine LAPLACE,
Martine FOLTZER,
Olivier MACHELE.

